



Assemblée générale

Distr. limitée
31 mars 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-deuxième session

27 février-4 avril 2023

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Fédération de Russie* : amendement au projet de résolution A/HRC/52/L.22/Rev.1

52/... Contribution du Conseil des droits de l'homme au sujet des incidences qu'ont les politiques en matière de drogue sur les droits de l'homme

Lire comme suit le dix-septième alinéa du préambule :

Considérant que les États, agissant en coopération avec les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, doivent créer, aux plans local, national, régional et international, les conditions propices à la réalisation progressive du droit de tous de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, et prendre des mesures pour assurer l'accès à des informations sur la santé, à des dispositifs de prévention de l'usage de drogues qui soient fondés sur des données scientifiques, à des programmes de traitement et de désintoxication et, conformément à la législation nationale, à des initiatives et à des mesures visant à réduire au minimum les conséquences néfastes de l'abus de drogues pour la santé publique et la société, et s'attaquer aux déterminants sous-jacents, économiques et sociaux, de la santé, dans le contexte du problème mondial de la drogue,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

